

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MAI 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 MAI 2017

N°2017-04-10

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 58
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. DELATTE Benoît (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, M. de CASTELBAJAC Dominique.

N°10 - Objet : Modification des tarifs de garderie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille des tarifs de la garderie scolaire a été votée en Conseil communautaire le 26 juin 2013.

Il précise que ces tarifs n'ont subi aucune augmentation depuis cette date et qu'une réflexion plus approfondie sur les différences de tarification est à l'étude.

La commission scolaire réunie le 13 juillet 2016, le 30 mars 2017 a travaillé sur l'harmonisation des tarifs sur toutes les garderies du territoire pour aboutir à une proposition lors de la commission du 3 mai 2017.

AR PREFECTURE

016-241600501-20170511-DEC_2017_04_10-DE
Resu le 15/05/2017

La grille tarifaire actuellement en vigueur est la suivante :

TARIFS 2013/2014	St-Hilaire	St Bonnet	Salles de Barbezieux	Touvérac	Le Tâtre	Brossac	Chalignac	St-Aulais la Chapelle	Berneuil	Guimps	Montchaude	Palais du Né	Saint Barbezieux	Barret	Lachaïse	Condéon	Baignes	Blanzac maternelle	Blanzac primaire	Bécheresse	Champagne-Vigny	Jurignac	Péreuil	Pérignac
Forfaits dégressifs																								
Matin	1er enfant 0,95 € 2ème enfant 0,75 € 3ème enfant gratuit												0,95 € 0,75 € gratuit											
Soir	1er enfant 0,95 € 2ème enfant 0,75 € 3ème enfant gratuit												0,95 € 0,75 € gratuit											gratuit
Soir	1er enfant 1,75 € supérieur 1 h 2ème enfant 1,45 € 3ème enfant gratuit												1,75 € 1,45 € gratuit											gratuit
Forfait 1/2 journée par enfant										1,55 €	1,05 €											1,05 €	1,05 €	
Forfait journée par enfant						15,30 €																		
Forfait trimestre/famille qsoit nombre enfants																								
Au réel																								
1/2 heure		0,85 €					1,55 €	1,55 €	1,55 €									0,35 €		0,50 €				
1 heure			1,70 €	1,05 €	1,05 €									1,25 €	1,25 €	1,70 €	0,80 €	0,85 €		0,50 €	0,50 €			0,50 €

Toute 1/2 heure commencée est due

Au regard de l'analyse apportée et des débats qui en sont issus, Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée l'application, à compter de l'année scolaire 2017/2018, d'une nouvelle grille tarifaire issue de la proposition de la commission qui, par établissement, serait la suivante :

Tarifs des garderies au 1er septembre 2017						
Tarifs à la 1/2 heure *	Brossac	Oriolles	Guimps	Saint Palais du Né	Montchaude	Jurignac
	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
	Péreuil	Blanzac maternelle	Blanzac primaire	St Hilaire	Barbezieux	Bécheresse
	0,35	0,35	0,40	0,50	0,50	0,50
	Champagne-Vigny	Barret	Lachaise	Chalignac	St Aulais la Chapelle	Bemeuil
	0,50	0,60	0,60	0,75	0,75	0,75
	Baignes	St Bonnet	Salles de Barbezieux	Condéon	Touvérac	Le Tâtre
	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'application de la nouvelle grille tarifaire de garderie, telle que présentée, à compter de l'année scolaire 2017/2017 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget affaires scolaires

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 15 MAI 2017.....
Publié ou notifié le : 15 MAI 2017.....
Touvérac, le 15 MAI 2017.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 12 mai 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

